

Herve / Une proposition libérale soutenue par Ecolo, le PS et deux CDH

Pas de signes religieux dans l'administration

Le conseil communal de Herve a adopté lundi soir, à 17 voix contre 8, l'interdiction du port de signes religieux au sein des services communaux ainsi que des établissements scolaires communaux, via une motion déposée par les libéraux de HDM (Herve Demain). Les libéraux reconnaissent que la ville de Herve ne connaît aucun problème lié au port du voile mais ont souhaité anticiper le problème.

Pierre-Yves Jeholet (MR), chef de file de l'opposition, voulait que la commune prenne

position, en l'absence de tout texte de loi réglant la question.

En ralliant à sa cause Ecolo, également dans l'opposition, mais surtout le PS et deux élus CDH, dont l'échevin des sports Victor Beckers, les libéraux herviens ont obtenu que soit désormais garanti « *le respect strict de la neutralité et de l'impartialité inhérentes aux missions de service public mais également celui des valeurs universelles et des libertés fondamentales.* » Suite à ce vote, le règlement de travail et le statut administratif du personnel

communal seront modifiés.

Les opposants à la nouvelle norme ont essentiellement avancé qu'il ne revenait pas aux élus communaux de prendre ce type de décision car elle entrave la liberté de chacun.

Le débat avait été porté une première fois devant le conseil communal en date du 19 avril dernier mais le point avait été reporté, la majorité souhaitant amender ce texte en commission. Cette même majorité avait initialement fait savoir qu'elle ne soutiendrait pas la motion déposée par HDM. (b) ■